

QUAND FINREC JOUE SUR LES CHIFFRES

FINREC (*Financière de recouvrement*), société de recouvrement intervenant, notamment, pour les **Éditions ATLAS**, est un modèle du genre : tout est bon pour impressionner le client et obtenir le paiement de sommes supplémentaires.

Voici le descriptif des recettes utilisées dans le courrier adressé par **FINREC** pour obtenir le paiement dans les meilleurs délais d'une commande de DVD non réglée.

Séquence frisson :

- ↪ Mentionner de façon visible sur l'enveloppe d'expédition le libellé « Financière de recouvrement » suivi des mentions « personnel et confidentiel » ;
- ↪ Libeller le courrier par le terme « Mise en demeure » rédigé en lettres capitales (*du reste sans valeur puisque le courrier est expédié en envoi simple*) ;
- ↪ Multiplier les références juridiques : « Loi du 09/07/91, décret n°96.1112 du 18/12/96 » ;
- ↪ Menacer des pires maux (*« nous déposerons immédiatement une injonction de payer devant le tribunal le plus proche de votre domicile », « aux fins de saisir vos biens mobiliers et salaires »*) et chiffrer forfaitairement le montant de la condamnation (*212,49 €*) ;
- ↪ Mentionner l'inscription des coordonnées du client dans un fichier ;
- ↪ Impliquer les services fiscaux (*« Vos coordonnées peuvent être communiquées à l'administration fiscale sur réquisition de leur part »*).

Séquence facturation :

- ↪ Toute demande d'information nécessite d'appeler un numéro de téléphone surtaxé (1,35 € l'appel + 0,34 € la minute);
- ↪ Le décompte fait apparaître le montant de la facture initiale complétée de 2 € d'intérêts de retard, mais surtout de 25,79 € « au titre de l'article 32 ». Une discrète mention précise que ces frais sont à la charge du mandant (*terme juridique peu compréhensible pour désigner le créancier, c'est-à-dire les Éditions ATLAS*);
- ↪ Si le consommateur souhaite obtenir une quittance attestant de son paiement il devra décaisser une somme forfaitaire de 9,15 €.

Et dire que cette argumentation de masse a pour objectif de récupérer une créance initiale voisine de ...35 € !

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménagoutte (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**